

L'agriculture et l'agroalimentaire, secteurs à haut risque pour les salariés

24 novembre 2022

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) vient de publier (novembre 2022) un bilan des accidents du travail en 2019. Il porte sur les 40 secteurs ayant une fréquence d'accidents graves (entraînant une incapacité partielle permanente) plus de deux fois supérieure à la moyenne. 17 de ces secteurs relèvent de l'agriculture, des industries du bois et de l'agroalimentaire. La fréquence est particulièrement élevée pour les salariés des élevages équin, de l'exploitation forestière et du travail du bois.

Source : [Dares](#)